

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 26 octobre 2021

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 26 octobre 2021 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Mr DELAGE Alain.

### délégués présents :

Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)  
Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)  
Messieurs ESCURE et MOREIRA (CORNIL)  
Messieurs MOUSSOUR et RIGOUX (LE CHASTANG)  
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)  
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Messieurs DELAGE et HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)  
Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)  
Messieurs BOUYOUX et GOLFIER (STE FEREOLE)  
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

### Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat  
Monsieur BERNARD, bureau d'Etudes SOCAMA

En préambule, Monsieur le Président informe sur les démissions de Monsieur BAUCE du Conseil municipal de Favars et de Madame PRUVOST du Conseil municipal de Saint Hilaire Peyroux. La Communauté d'agglomération Tulle Agglo a nommé Monsieur MENOIRE délégué suppléant de Monsieur HOSPITAL au Comité syndical. Elle nommera prochainement le nouveau délégué titulaire remplaçant de Monsieur BAUCE.

## **I. Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services de l'eau du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont.**

Le Président Alain DELAGE, ainsi que les agents du SMEM, Mme GERAUD et Monsieur PLANAS se sont partagés la présentation de ce rapport 2020, rapport consultable dans son intégralité sur le site du syndicat « [www.syndicat-eau-maumont.com](http://www.syndicat-eau-maumont.com) »

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau 2020.***

## **II. Tarifs eau 2022**

Monsieur BREUIL, président de la Commission Affaires Financières, rappelle les délais d'harmonisation des tarifs pour les communes de Cornil et Le Chastang (3 ans 2021-2023) et Chameyrat (5 ans 2021-2025)

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe les tarifs pour la facture d'eau applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme ci-dessous.***

2022	Commune de Cornil	Commune de Le Chastang	Commune de Chameyrat	Favars, Chanteix, St Clément (partie), St Mexant, St Hilaire, Venarsal, St Germain, Ste Féréole, Lagraulière (partie)
Abonnement année entière 2022	94,10 € HT	91,98 € HT	74 € HT	98 € HT
m <sup>3</sup> d'eau consommé en 2022	1,31 € HT	1,30 € HT	1,07 € HT	1,36 € HT
Redevance Pour prélèvement	0,044 € HT	0,044 € HT	0,044 € HT	0,044 € HT

## **III. Rapports des Vice-Présidents sur leur commission**

Monsieur DUPAS, Commission des travaux, donne des précisions sur le programme 2021 :

- Les travaux sur Sainte Féréole confiés à l'entreprise SOGEA et les travaux sur Venarsal confiés à l'entreprise Miane et Vinatier sont terminés.
- Pour les travaux sur Saint Mexant (Lavalgrière et Le Verdier) la désignation de l'entreprise sera faite par délibération. Ils pourraient débuter en novembre 2021.
- Pour les travaux sur Favars : ils ne sont pas programmés pour l'instant.

La Commission des travaux se réunira le 04 novembre 2021 pour prioriser les travaux 2022/2023.

Monsieur BREUIL, Commission des affaires financières, indique que les membres de cette commission se sont réunis pour la tarification sur les différents territoires.

Monsieur RENO, Commission Affaires générales, informe que depuis le 1er octobre 2021 un nouvel agent, actuellement en période d'essai, a intégré le service technique.

L'organigramme du Syndicat a été revu, en raison de la prise de nouvelles fonctions d'un agent (adjoint au responsable du service technique). Le Centre de Gestion de La Corrèze rendra son avis en décembre.

#### **IV. Election d'un troisième Vice-Président**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GOLFIER. Monsieur GOLFIER quitte ses fonctions de 3<sup>ème</sup> Vice-Président pour des raisons familiales. Il reste membre du Comité syndical.

Monsieur le Président fait procéder à l'élection et nomme Monsieur RIGOUX secrétaire de séance, Messieurs VIALLE et CHASTANET scrutateurs.

Monsieur BOUYOUX Eric se présente.

Votants : 20      Bulletin Blanc : 1      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Monsieur BOUYOUX Eric : 19 voix

**Monsieur BOUYOUX Eric est proclamé Troisième Vice-Président du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont et immédiatement installé.**

#### **V. Indemnité de fonction à verser au 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur BOUYOUX se retire.

Monsieur le Président propose de verser au 3<sup>ème</sup> Vice-Président une indemnité correspondant à 6,93% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, identique à celle des autres Vice-Présidents.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'indemnité de fonction proposée.***

#### **VI. Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable à Saint-Mexant (Le Verdier et Lavalgrière) et déplacement de réseaux à Favars (La Croix Rouge)**

Les travaux référencés ci-dessus ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée. Monsieur le Président indique que 6 entreprises ont répondu, fait part des propositions reçues et du classement des offres (60% valeur technique 40 % prix).

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité qu'il sera conclu un marché avec l'entreprise MIANE et VINATIER sise ZI de Beauregard à Brive La Gaillarde, indique que le montant des dépenses à engager est de 209 967,40 € HT soit 215 960,88 € TTC, autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.***

## **VII. Mise à disposition des biens de la commune de Le Chastang**

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération a été prise pour la mise à disposition des biens de la commune de Chameyrat. Il souligne qu'il s'agit d'une mise à disposition et que les biens restent la propriété de la commune.

Monsieur le Président présente la délibération prise par la commune de Le Chastang, après vérifications conjointes avec Monsieur le Trésorier Principal et le Syndicat.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité  
La mise à disposition des biens de la commune de Le Chastang.*

## **VIII. Acceptation de créances irrécouvrables**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical un état de produits irrécouvrables élaborés par Monsieur le comptable du Trésor public dont le montant total s'élève à 314,04 € et propose d'admettre ces valeurs en créances éteintes.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide  
d'admettre en créances éteintes ces produits irrécouvrables.*

## **IX. Location d'un nouveau Kangoo**

Le Kangoo actuellement en location arrive à l'échéance des 80 000 km et des 4 ans de contrat. Un nouveau Kangoo le remplacera avec 100 000 km, 4 ans de contrat de location pour un montant mensuel de 263,93 € HT, 316,71 € TTC avec entretien.

## **X. Rénovation de l'ancienne station de Saint Mexant**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération n°2021-04-010 le projet de rénovation de l'ancienne station de Saint Mexant et des bâtiments est confié à Corrèze Ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet, Monsieur le Président soumet la proposition de FG ECO basé à Saint Martial de Gimel.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la proposition financière de mission de maîtrise d'œuvre de FG ECO pour une rémunération de 10% du montant HT des travaux (montant estimé des travaux 157 000 €, le coût de la mission de maîtrise d'œuvre serait de 15 700 €) et autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

## **XI. Captage prioritaire retenue Eau Grande**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2021-07-035 la proposition financière du CPIE d'un montant de 18 480 € avait été adoptée. A la demande de la cellule Re-Sources de la Région, le CPIE a modifié son offre financière : elle s'élève désormais à 21 740 € après ajouts d'une ligne « imprévus » et une ligne « préparation et animation des réunions du comité technique ».

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical annule la délibération précédente et accepte le nouveau devis du CPIE pour 21 740 €.*

### **Questions diverses**

- **Visite de la Station de Saint Mexant** : Monsieur le Président propose une visite de la Station de l'Eau grande le samedi 06 novembre 2021 à 10h pour les délégués qui le souhaitent, animée par Monsieur PLANAS.  
Les délégués intéressés doivent se faire inscrire par mail ou téléphone auprès du service administratif du Syndicat.
- **Information sur le contrôle obligatoire des poteaux incendie communaux** : Monsieur le Président indique aux délégués que le SDIS réalise chaque année un contrôle visuel des poteaux (accessibilité aux véhicules des pompiers et état général). Tous les 3 ans les mairies doivent procéder à un contrôle plus approfondi, à réaliser par une entreprise spécialisée. Un document est remis à chacun des délégués présents et chaque mairie sera également destinataire de celui-ci.
- **Cahier des charges du Captage prioritaire** : La 5<sup>ème</sup> version du cahier des charges a été validée par l'ensemble des organismes concernés. Le CPIE va pouvoir maintenant travailler selon cette dernière version.